

# Trouver un emploi grâce au dispositif des clauses sociales



[gironde.fr/rsa](http://gironde.fr/rsa)



# Pour un retour à l'emploi

## L'insertion via les clauses sociales : le Département vous accompagne !

Vous êtes allocataire du RSA, quel que soit votre niveau de formation vous voulez :

- ▶ avoir un contrat de travail (Intérim, CDD, CDI...) rapidement
- ▶ être rémunéré au taux horaire réglementaire
- ▶ être accompagné pendant vos missions et contrats
- ▶ avoir des opportunités d'évoluer vers un emploi durable

Le Conseil départemental vous propose la réalisation d'heures de travail dans le cadre de la Clause d'insertion partout en Gironde.

### Métiers concernés :

- ▶ du Bâtiment
- ▶ des Travaux Publics
- ▶ de l'hygiène et de la propreté
- ▶ du numérique  
etc...

Un(e) chargé(e) relation entreprise vous accompagne dans la prise de poste dans les entreprises et cela durant toute la mission.

### Contact :

Département de la Gironde

Direction Politiques Inclusion et Insertion - Service Insertion et dispositif RSA

05 56 99 33 33 poste 3968 - [dgas-dpii-sirsa@gironde.fr](mailto:dgas-dpii-sirsa@gironde.fr)

[gironde.fr/rsa](http://gironde.fr/rsa)

